



Services Québec

Québec.ca > **Fil d'information**

La Financière agricole du Québec met en place de nouvelles mesures pour accompagner les producteurs agricoles

LÉVIS, QC, le 21 mars 2020 /CNW Telbec/ - La Financière agricole du Québec a une seule et unique mission : le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Son rôle prend tout son sens lors de périodes difficiles. Ainsi, elle met en place dès maintenant des mesures d'exceptions pour accompagner les producteurs agricoles à travers la crise.

- Un moratoire de 6 mois sur le remboursement des prêts est offert à l'ensemble de la clientèle de La Financière agricole qui en fait la demande. Cette période de congé de versement allègera les obligations des entreprises et fournira des liquidités pour les prochains mois.
- Au Programme d'assurance récolte (ASREC), la date d'adhésion est reportée du 30 avril au 21 mai 2020 et les avis de cotisation sont reportés du 1er juin au 1er juillet 2020.

Par ailleurs, La Financière agricole tient à rappeler à sa clientèle les éléments suivants :

- Des paiements provisoires en Agri-stabilité sont possibles. Les producteurs en difficulté financière peuvent en faire la demande afin de recevoir ces paiements rapidement.
- Pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), aucun avis de cotisation ne sera envoyé avant le 1er juillet. De plus, les paiements finaux de l'année d'assurance 2019 seront versés en avril dans les secteurs bovin et porcin et en mai dans le secteur ovin comme prévu. La deuxième avance de compensation pour les céréales et le canola sera versée en avril.

« Il est primordial pour le gouvernement de démontrer toute la flexibilité possible dans le contexte actuel. Le moratoire sur le remboursement des prêts garantis par la Financière agricole du Québec permettra aux producteurs de maintenir les liquidités nécessaires pour passer à travers cette période de crise. Je rappelle d'ailleurs que les programmes de gestion des risques offerts par La Financière agricole permettront de limiter les conséquences négatives de la situation actuelle. »


M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

« La Financière agricole met tout en œuvre afin de répondre aux besoins de sa clientèle. Les ajustements annoncés à ses programmes démontrent sa capacité à s'adapter. Elle rappelle que ses programmes demeurent et que ses services sont maintenus. Pour toute demande, n'hésitez pas à joindre par téléphone ou courriel le centre de services le plus près de chez vous ou votre conseiller. »

M. Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole du Québec

Lien connexe

- Site Web de la FADQ

 Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2020/21/c1394.html>

Autres communiqués diffusés par La Financière agricole du Québec



© Gouvernement du Québec, 2020